



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la police fedpol

Office fédéral de la police fedpol
Office central des explosifs
Guisanplatz 1A
3003 Berne

zse@fedpol.admin.ch

+41 58 462 40 00

Requérant

Demande de permis de fabrication

- Engins pyrotechniques
- Matières explosives
- Poudre de guerre

Quantité	Désignation exacte	No d'article	Utilisation prévue

Le requérant est tenu d'effectuer régulièrement des contrôles de qualité et de sécurité du produit.

Coordonnées en cas de questions	Lieu, date, signature du requérant
<p>Conditions concernant le permis de fabrication: La fabrication de marchandises autres que celles mentionnées dans le présent permis de fabrication nécessite la demande d'un nouveau permis. Le présent permis n'est pas transmissible. Il peut être révoqué en tout temps si les matières explosives, les engins pyrotechniques ou la poudre de guerre ne sont pas conformes aux prescriptions légales. Les permis ou autorisations nécessaires en vertu de la législation fédérale sur le matériel de guerre et du droit cantonal ne remplacent pas le permis de fabrication. Veuillez-vous référer pour le reste à la loi sur les explosifs et à son ordonnance.</p>	